

L'essentiel du plan de gestion des sites «Pelouses de la Côte de Beaune»

Plan de gestion synthétique 2014 - 2023



Conservatoire
d'espaces naturels
Bourgogne

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et ses missions

Depuis sa création en 1986, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, **association loi 1901** reconnue d'intérêt général, vise à préserver la biodiversité bourguignonne.

Ainsi, le Conservatoire se donne pour missions :

- De protéger les sites naturels au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion, sur lesquels il met en œuvre des études et des travaux de gestion des milieux en partenariat avec les agriculteurs et autres acteurs locaux ;

En décembre 2013, l'État et le Conseil régional ont agréé le Conservatoire au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement. Ainsi, ils reconnaissent l'intérêt de ses actions et affirment leur soutien à l'association.

- De porter des programmes de préservation des milieux naturels bourguignons ou d'espèces à fort enjeu sur l'ensemble de la région et en collaboration avec de nombreuses structures ;

- D'accompagner les collectivités territoriales dans le déploiement de leur politique « biodiversité » ;

- De faire découvrir les espaces naturels remarquables et de sensibiliser les acteurs et le public à la protection de la nature.

Le Conservatoire agit pour le patrimoine naturel

Le Conservatoire gère **plus de 150 sites**, soit **près de 4000 ha**, répartis sur la Bourgogne. Il s'agit de parcelles acquises par le Conservatoire ou de parcelles appartenant à des privés ou à des collectivités et pour lesquelles la gestion a été confiée au Conservatoire via des conventions de partenariat. Les milieux concernés sont très variés : tourbières, landes, marais, prairies humides, pelouses sèches calcicoles, etc.

L'ensemble de ces sites constitue des **milieux jugés d'intérêt écologique au moins à l'échelle régionale, voire nationale ou européenne**. Ainsi, la très grande majorité des sites est rattachée au réseau européen Natura 2000 ou bénéficie d'un statut de protection ou d'un classement au titre des espèces ou des milieux naturels.

Enfin, le Conservatoire est **gestionnaire de trois des quatre Réserves Naturelles Nationales de Bourgogne**.



Le Mont Rome vu depuis Dracy-les-Couches
O. Girard - CENB

Pour gérer ses sites, le Conservatoire établit des « plans de gestion »

Tous les sites gérés par le Conservatoire sont amenés à être dotés d'un **plan de gestion**, validé par le Conseil Scientifique du Conservatoire. Ce document technique cadre le travail du Conservatoire afin d'assurer la préservation du patrimoine naturel et une cohérence de la gestion du site, et ce dans l'espace et dans le temps. Au regard du diagnostic réalisé pour chaque site, le plan de gestion se décline en objectifs et opérations à mettre en œuvre en concertation avec les nombreux partenaires locaux afin de concilier au mieux la préservation du patrimoine naturel et les activités humaines. Le plan de gestion est renouvelé tous les 10 ans afin d'ajuster les orientations de gestion en fonction de l'évolution du site. Ce document est également un outil permettant de mobiliser les fonds publics en faveur de la biodiversité.

Très technique, un plan de gestion peut être difficile à appréhender par les élus et les acteurs locaux. C'est pourquoi le Conservatoire a rédigé le présent document, appelé «**plan de gestion synthétique**», pour vous présenter l'**essentiel des informations à connaître pour un site donné**.

Des Entités Cohérentes de Gestion (ECG) pour mutualiser les moyens

Depuis 2012, par souci de cohérence territoriale et d'efficacité, certains sites aux caractéristiques écologiques et problématiques de gestion proches sont regroupés en **Entité Cohérente de Gestion (ECG)** et font l'objet d'un seul et même document de gestion.

Présentation de l'Entité Cohérente de Gestion « Pelouses de la Côte de Beaune »

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires sont des milieux emblématiques de la Bourgogne. Elles constituent aujourd'hui des « coeurs de biodiversité » mais sont malheureusement fortement menacées de disparition. Dans le cadre du Programme Life « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire » mené dans les années 2000, l'ensemble des « Pelouses de la Côte de Beaune » a bénéficié de la mise en place de différentes actions de protection, gestion et sensibilisation. Plus de 10 ans après, le Conservatoire poursuit ses actions de préservation sur ces sites.



Contexte socio-économique et culturel

ACTIVITÉS HUMAINES :

• **Agriculture** : dominée par la vigne, pratique de l'élevage présente sur 5 sites seulement et déprise agricole marquée localement générant des problèmes d'embroussaillement

• **Sylviculture** : exploitation forestière réduite (affouage principalement) mais présence d'importantes plantations de résineux

• **Sports et loisirs de pleine nature** : chasse, escalade, randonnée, VTT, vol libre, loisirs motorisés, engendrant des problèmes de surfréquentation et quelques conflits d'usage

• **PETIT PATRIMOINE BÂTI** : Présence de nombreux témoignages des activités de pastoralisme et liés à la viticulture : cadoles et murets en pierres sèches à valoriser

Contexte général

• **Nombre de sites** : 8 dont 3 sites en délégation de gestion, 3 en propriété du Conservatoire, 1 en bail emphytéotique et 1 mixte (convention + propriété CENB)

• **Surface** : 319 ha dont 74% en Côte-d'Or

• Communes concernées :

En Côte-d'Or : Santenay, Baubigny, Pommard, Nantoux, Meloisey, Vauchignon, Cormot-le-Grand

En Saône-et-Loire : Saint-Sernin-du-Plain, Dezize-les-Maranges

• Zonages environnementaux :

• 6 ZNIEFF de type 1*

• 2 sites Natura 2000

- n° FR 2600973 « Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière Côte de Beaune » désigné au titre de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore »

- n° FR 2612001 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune » désigné au titre de la Directive européenne « Oiseaux »

• Autres zonages :

• 3 sites classés*

• 1 site inscrit*

• **Géologie** : calcaires durs du Jurassique moyen et supérieur

• **Topographie** : une majorité de sites sur des monts aux pentes assez fortes et 2 autres sites peu pentus mais surplombant des falaises

• **Climat** : marqué par des influences méridionales, température moyenne la plus élevée de la Côte-d'Or

• **Milieux naturels présents** : pelouses calcaires (34%), fourrés thermophiles (21%), plantations de résineux (35%), forêt de feuillus (6%)

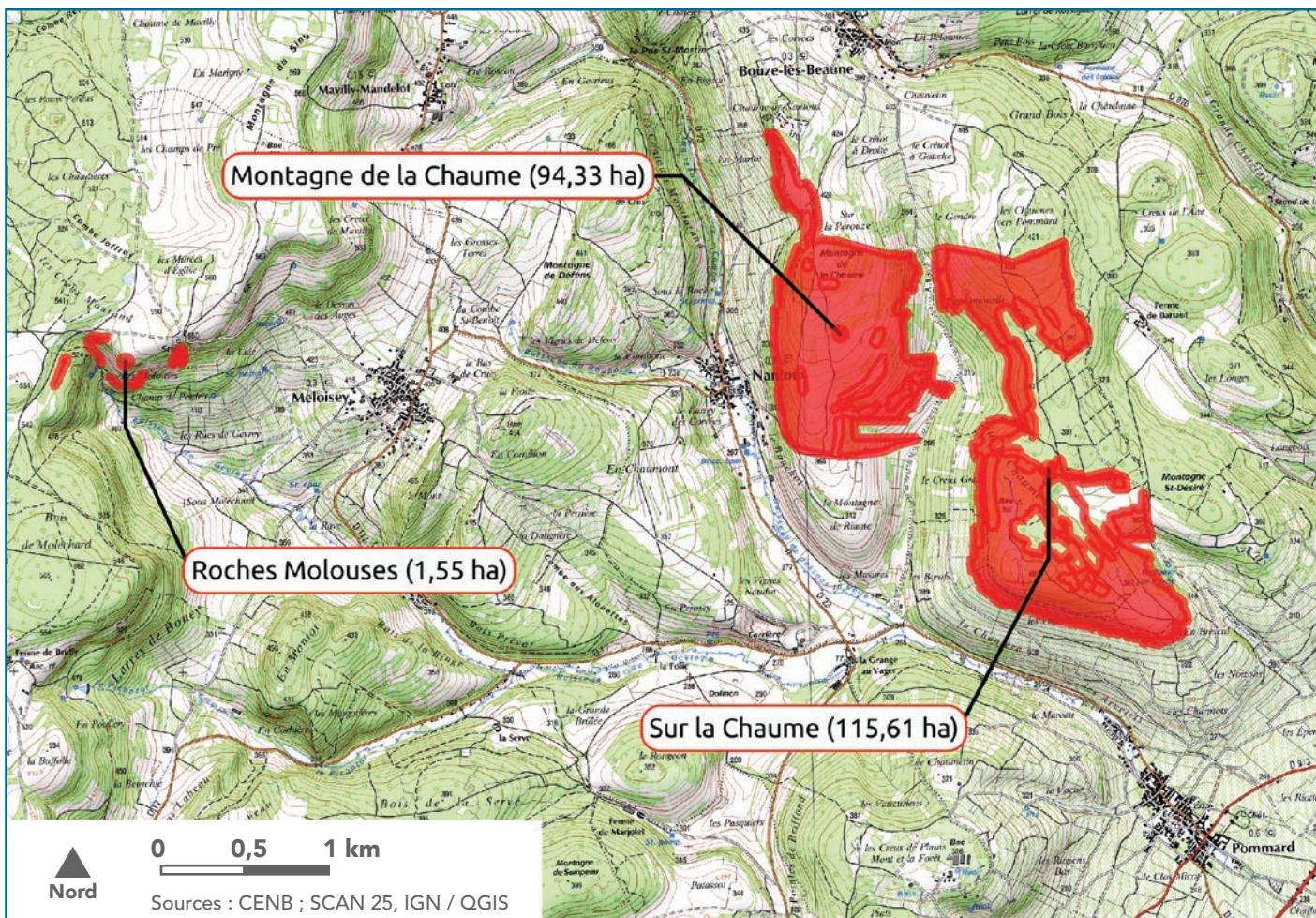
* **Bail emphytéotique** : bail immobilier de très longue durée (supérieur à 18 ans).

* **Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique de type 1** : secteur de superficie en général limitée présentant un grand intérêt biologique ou écologique.

* **Site classé et site inscrit** : les sites et monuments de caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque sont des espaces ou des formations naturelles dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation. La différence entre « classé » et « inscrit » tient au niveau de protection, le classement étant le niveau le plus élevé.

Localisation des sites de l'ECG

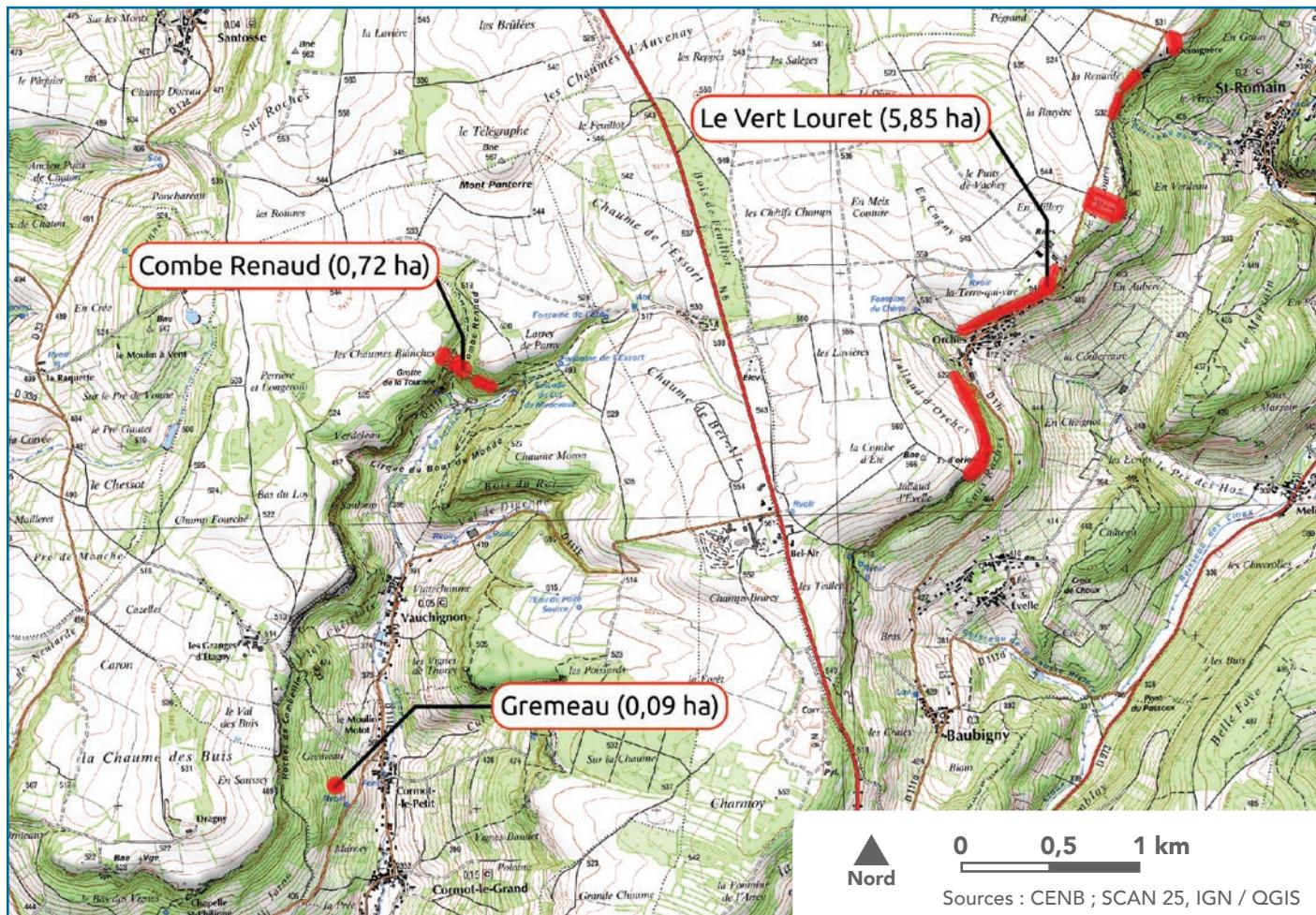
Zone nord



Pelouses sèches «Sur la Chaume» à Pommard
G. Doucet - CENB

Localisation des sites de l'ECG

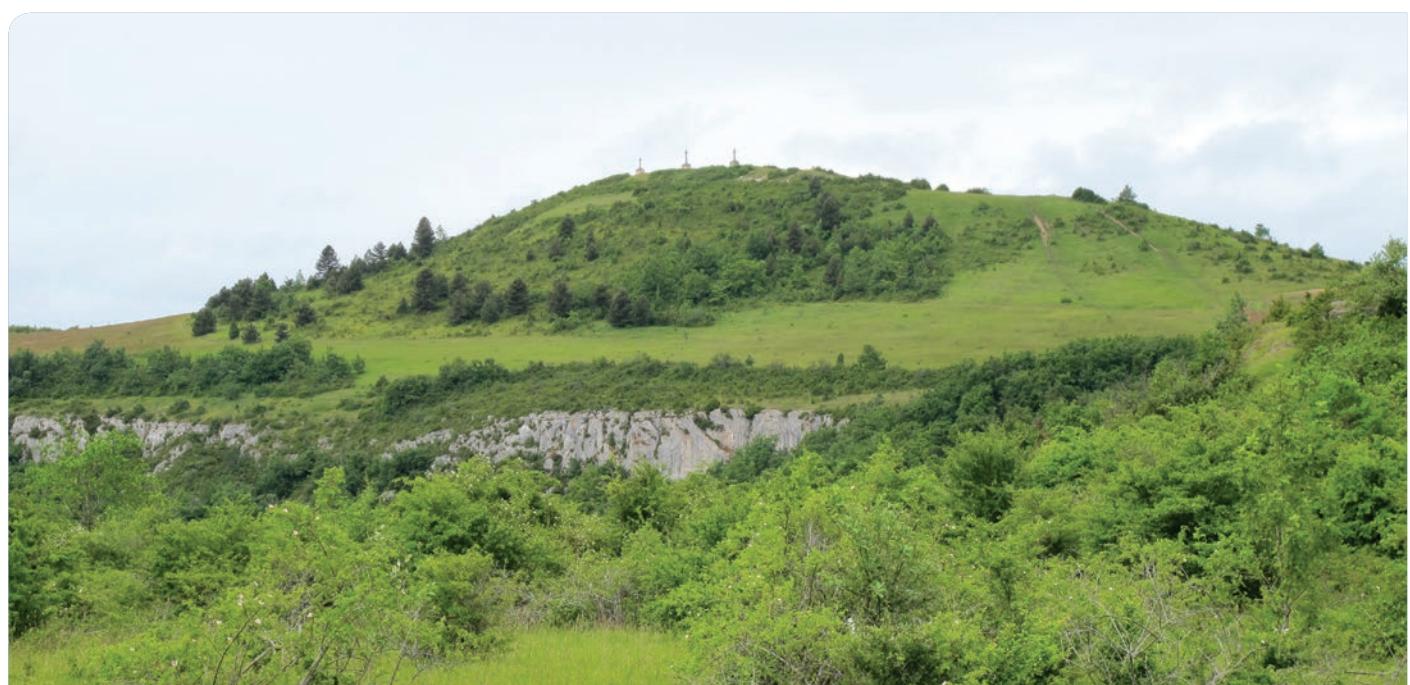
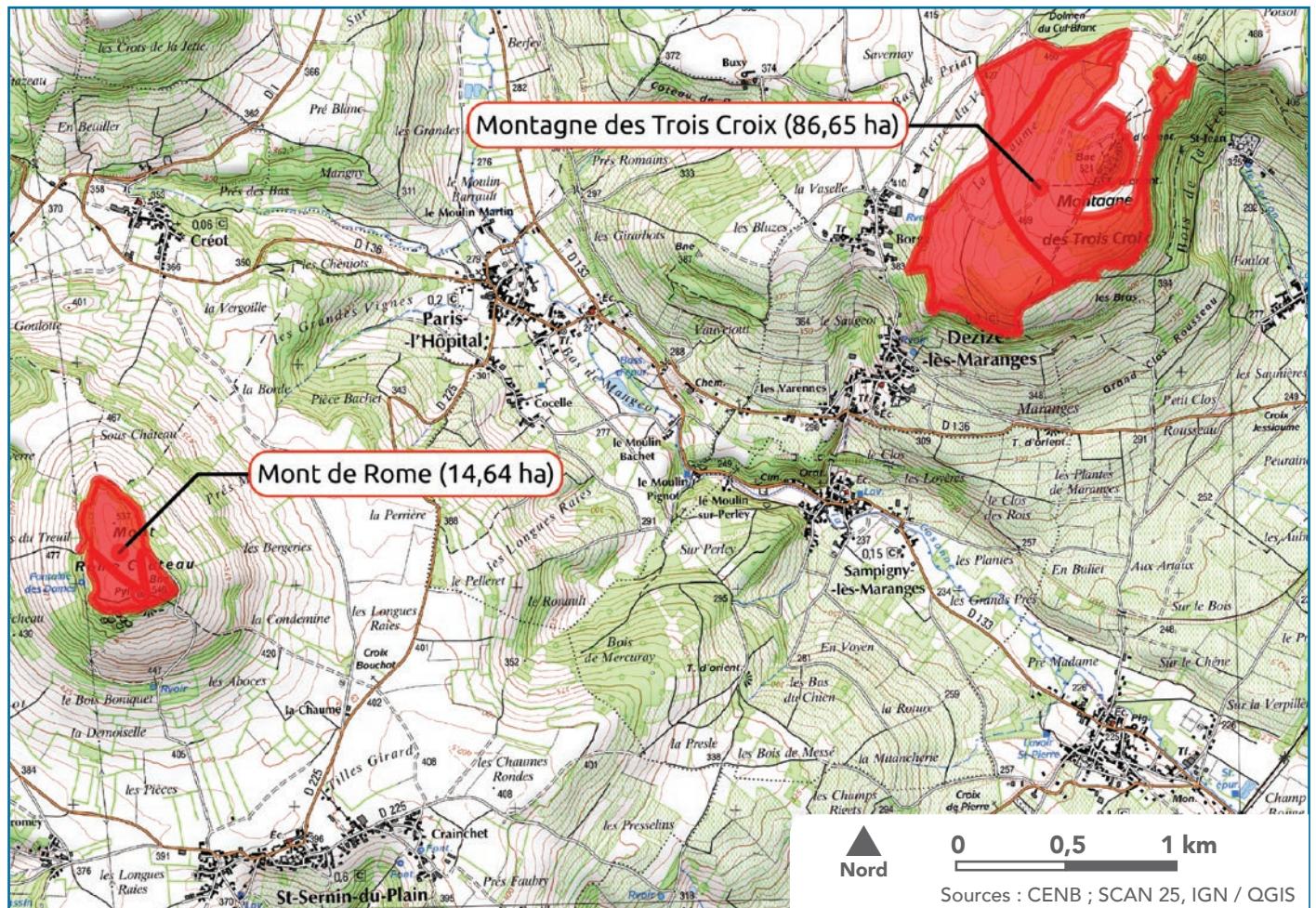
Zone médiane



Falaises et pelouses du Vert Louret
G. Doucet - CENB

Localisation des sites de l'ECG

Zone sud



La Montagne des Trois Croix
G. Doucet - CENB

Un patrimoine naturel à préserver

Des milieux naturels diversifiés et patrimoniaux

L'ECG abrite différents types de milieux naturels organisés en mosaïque et tous caractéristiques du substrat calcaire. La majorité de ces milieux est reconnue d'intérêt européen.

Quelques milieux rocheux sont représentés par des **falaises calcaires** et localement des **dalles calcaires** et **éboulis**, c'est-à-dire les zones d'accumulation de fragments de roches situés à la base de pentes rocheuses dont ils se sont détachés sous l'effet de l'érosion.



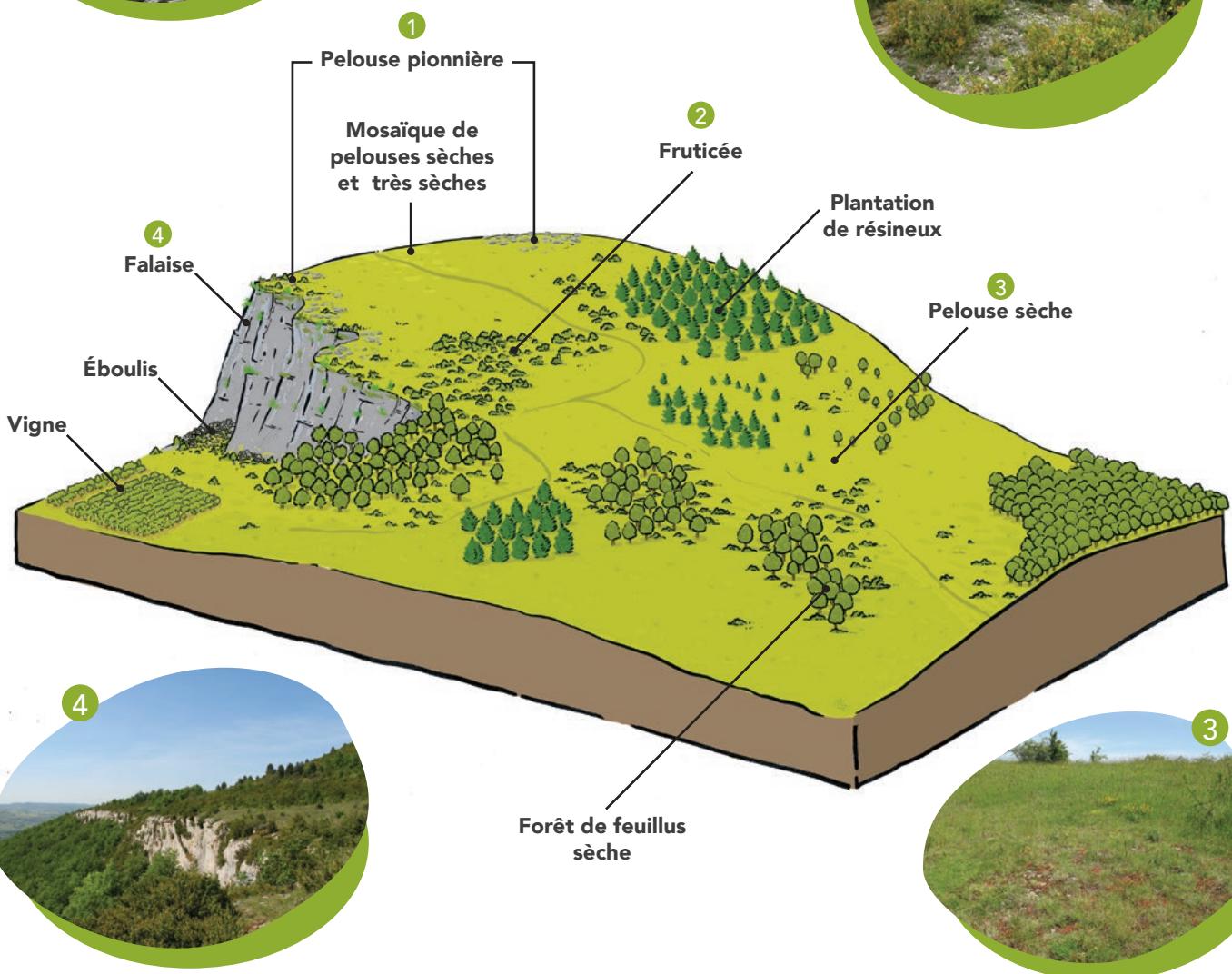
Les **pelouses calcaires** sont des formations végétales rases principalement composées de **plantes herbacées** vivaces adaptées aux **sols calcaires** peu épais **et secs**. Suivant le sol, le relief et le contexte climatique, différentes pelouses se développent avec chacune sa spécificité et sa richesse.

Ainsi sur les **bords de falaises**, les **sommets des monts** ou encore les **ressauts rocheux**, le sol est quasiment absent et la végétation très clairsemée. On parle alors de **pelouses pionnières** et de **pelouses très sèches**. Sur les **pentes** mais aussi sur le **plateau**, l'épaisseur du sol a tendance à augmenter. La végétation est alors plus dense et souvent plus haute. On parle alors de **pelouses moyennement sèches**.

Les **fruticées** sont des **fournés d'arbustes et d'arbrisseaux**, constituant un milieu de transition entre les pelouses et les forêts. Prunelliers, aubépines, buis et genévriers les caractérisent.

Les **forêts de feuillus**, essentiellement composées de Chênes pubescents, sont peu présentes.

80% des boisements sont des **plantations de résineux**.



Une double influence montagnarde et méditerranéenne pour la flore

Le relief contrasté (falaise, versant exposé au nord et versant exposé au sud), conjugué aux influences climatiques méridionales, permet d'offrir des conditions propices pour l'installation d'espèces méditerranéennes mais aussi, plus surprenant encore, d'espèces plutôt montagnardes.

- Parmi les **plantes à affinité méditerranéenne**, nombre d'entre elles sont liées aux pelouses pionnières ou très sèches des bords de falaises et des sols peu épais. Ce sont par exemple le **Liseron des monts Cantabriques**, l'**Inule des montagnes** ou encore le **Micropo droit**, 3 espèces protégées au niveau régional.



Liseron des monts Cantabriques
C. Forest - CENB



Inule des montagnes
O. Girard - CENB



Anthyllide des montagnes
O. Girard - CENB

- En **lisières forestières et dans les fruticées** les plus chaudes, il n'est pas rare de rencontrer l'**Érable de Montpellier**. Ce petit arbre atteint ici la limite nord de son aire de répartition, c'est-à-dire que l'on ne le retrouve pas plus au nord en France. Il est protégé en Bourgogne.



Érable de Montpellier
G. Doucet - CENB

- Parmi les **plantes montagnardes**, plusieurs sont également liées aux pelouses pionnières et les plus sèches. L'**Anthyllide des montagnes**, protégée en Bourgogne, fleurit de rose les vîres rocheuses de mai à juillet. La **Minuartie à rostre** ou le **Pâturnin de Baden***, espèces plus discrètes, extrêmement rares en Bourgogne poussent sur les affleurements rocheux au sein des pelouses, voire même dans les falaises.

Une faune adaptée aux conditions chaudes et sèches

Les reptiles



Lézard des murailles
C. Foutel - CENB

Les oiseaux



Alouette lulu
F. Croset

Les insectes



Bacchante
C. Diaz - CENB

Les milieux secs et chauds sont des zones privilégiées pour les reptiles comme le **Lézard vert occidental***, le **Lézard des murailles**, la **Couleuvre verte et jaune** et la **Couleuvre d'Esculape**, protégés en France et d'intérêt européen.

Plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniaux utilisent la mosaïque des pelouses, falaises et fruticées pour tout ou partie de leur cycle de vie. **Alouette lulu** et **Pie-grièche écorcheur** privilégiennent les pelouses piquetées d'arbustes. Le **Faucon pèlerin** fréquente les falaises. L'**Oedicnème criard** ou l'**Engoulevent d'Europe** recherchent les milieux ouverts en limite de vignes. Le **Circaète Jean-le-Blanc** peut parfois être observé en chasse au-dessus des monts.

La diversité des milieux présents allant des pelouses pionnières aux lisières des forêts sèches est particulièrement favorable à l'installation de bon nombre de papillons. Parmi eux, 2 espèces sont protégées : le **Damier de la Succise** qui fréquente les pelouses sèches et la **Bacchante**, inféodée aux lisières forestières. 8 autres espèces, dont l'**Agreste***, sont également considérées comme menacées en Bourgogne.

* Photographies en couverture du document

Un diagnostic écologique mitigé traduisant de fortes disparités selon les sites

Le site du Vert Louret surplombe le village de Saint-Romain
G. Doucet - CENB



Le diagnostic écologique des sites de l'ECG est principalement basé sur une démarche d'évaluation de l'état de conservation des pelouses. En d'autres termes, il s'agit de « mesurer » l'état de santé des pelouses en étudiant différents « symptômes » tels que l'embroussaillement, le piétinement, la multiplication des cheminements pédestres, la part des plantations résineuses.

Au regard de cet état de santé, plusieurs remèdes peuvent être proposés et adaptés à chaque problématique rencontrée.

SITES	ÉTATS DE SANTÉ DES MILIEUX NATURELS DU SITE	PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES
Les six sites suivants présentent majoritairement une mosaïque de pelouses sèches, fourrés arbustifs et forêts sèches .		
Mont de Rome	Bon	Pas de problématiques particulières
Le Vert Louret	Bon à moyen selon les secteurs mais susceptible de redevenir satisfaisant	Embroussaillement arbustif Artificialisation des falaises et corniches
Montagne des Trois Croix	Moyen mais susceptible de redevenir satisfaisant	Embroussaillement arbustif Multiplication des cheminements pédestres
Montagne de la Chaume	Moyen mais susceptible de redevenir satisfaisant	Embroussaillement arbustif Présence de résineux
Les Roches Molouses	Mauvais et difficilement rattrapable	Embroussaillement arbustif Présence de résineux
Sur la Chaume de Pommard	Mauvais et difficilement rattrapable	Développement de résineux Embroussaillement arbustif
Les deux sites suivants présentent majoritairement des milieux forestiers .		
Greméau	Bon	Pas de problématiques particulières
Combe Renaud	Bon	Pas de problématiques particulières



Pelouse sèche en bon état
G. Doucet - CENB



Pelouse sèche dans un état moyen
G. Doucet - CENB

Il ressort de cette analyse de l'état de conservation des milieux naturels de l'ECG que les sites sont sous la **menace** de :

- la **déprise agricole**, engendrant leur embroussaillement progressif,
- la **progression des résineux**,
- la **surfréquentation** localisée.

Par ailleurs, le parcellaire de certains sites est encore morcelé rendant les périmètres de gestion parfois peu cohérents.

Au regard de ce constat, tout un ensemble de mesures a été proposé par le Conservatoire afin de répondre de façon pertinente, cohérente et adaptée aux problématiques de chaque site de l'ECG.



Pelouse sèche en mauvais état
G. Doucet - CENB

Des mesures pour répondre aux enjeux du site

Les budgets prévisionnels mentionnés ci-dessous sont calculés pour toute la durée du plan de gestion, soit 10 ans.

Une gestion pastorale et mécanique pour restaurer et entretenir les pelouses calcaires

Le **pâturage extensif** des pelouses est un des moyens les plus efficaces pour garantir la préservation de ces dernières. Parfois, il doit être accompagné d'**opérations mécaniques de restauration ou entretien comme le broyage**. Il s'agira donc d'assurer la pérennisation de ces pratiques sur les sites où elles existent déjà.

Sur le site en déprise agricole, la mise en place d'un pâturage extensif est envisagée.

Sites principalement concernés :

Mont Rome, Vert Louret, Montagne des Trois Croix, Montagne de la Chaume, Sur la Chaume de Pommard, Roches Molouses

Budget prévisionnel :

11 500 € pour l'entretien mécanique
7 500 € pour le suivi du pâturage

Calendrier prévisionnel :

2014-2023



Pâturage bovin

G. Doucet - CENB

Les coûts liés au pâturage et aux opérations de broyage réalisés dans le cadre de Mesures Agri-environnementales (MAE) sont à ajouter aux budgets précédemment cités. Sur les sites de l'ECG, 125 ha sont contractualisés en MAEt.

Des travaux forestiers pour réduire la part des résineux

Sur certains sites, la **proportion des résineux est telle que les milieux de pelouses sont devenus minoritaires**. Une **exploitation des plantations résineuses** en concertation avec l'Office National des Forêts est alors proposée. Une telle mesure est également conseillée sur les sites où la problématique est moins importante. Des **coupes sélectives de pins** piquetant ces pelouses seront également réalisées pour limiter l'essaimage des résineux.

A contrario, **les peuplements feuillus ne feront pas l'objet d'interventions** et l'objectif est de les laisser évoluer puis de suivre leur naturalité.

Sites principalement concernés par les coupes de pins :

La Chaume à Pommard, Mont de Rome, Montagne des Trois Croix et Montagne de la Chaume, Roches Molouses

Budget prévisionnel :

9 500 € pour les coupes sélectives de pins sur pelouses (bois non valorisable)
Non évalué pour les coupes de plantations résineuses dont les bois seront valorisés

Calendrier prévisionnel :

2015-2016

Sites concernés par la non intervention en forêt :

Gremeau, Combe Renaud



Abattage de pins

G. Aubert - CENB

Des aménagements de découverte et animations pour concilier préservation des milieux et valorisation du patrimoine



Cadole et muret restaurés sur la Montagne de la Chaume
C. Foutel - CENB

Afin que chacun puisse découvrir les particularités des milieux naturels de cette ECG tout en préservant leur qualité, **des aménagements de découverte sont envisagés sur plusieurs sites**. Ils vont des simples panneaux à un équipement plus complet. **Des animations scolaires et à destination du grand public** seront également organisées sur les sites. Elles pourront être l'occasion de restaurer des éléments du petit patrimoine bâti comme les cadoles ou les murets.

Sites principalement concernés :

Montagne des Trois Croix, Mont Rome, Les Chaumes à Pommard, Montagne de la Chaume

Budget prévisionnel :

85 000 €

Calendrier prévisionnel : 2015 à 2017

Une consolidation de la maîtrise foncière pour améliorer la cohérence des périmètres de gestion

Sur certains sites, le **parcellaire** maîtrisé par le Conservatoire est **morcelé**. Une **animation foncière** est nécessaire pour essayer de rendre les **périmètres** des sites **plus cohérents** et permettre d'assurer une **gestion plus efficace**.

De **nouvelles pelouses** avec des enjeux importants pourraient également intégrer le parc des sites du Conservatoire.

Sites principalement concernés : Le Vert Louret, Les Roches Molouses, Montagne des Trois Croix, nouveau site sur la commune de Bouze les Beaune

Budget prévisionnel : 30 500 €

Calendrier prévisionnel : 2014-2023

Une concertation locale pour que chacun s'approprie les opérations

Pour mieux préserver les richesses des sites, il est primordial d'**informer et d'impliquer les acteurs locaux** dans les actions de gestion. Les réflexions conduites sur les sites sont donc menées en concertation avec les élus, les animateurs des sites Natura 2000 et les autres partenaires.

Des actions de suivis pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place

Pour gérer au mieux les milieux naturels, il est important de **bien en connaître les espèces et leurs réactions aux différentes opérations mises en place**. Ces suivis permettent alors de :

- localiser et caractériser les stations d'espèces protégées ou à forte patrimonialité,
- pallier le manque de données concernant certains groupes faunistiques plus méconnus.
- évaluer et réajuster au besoin les opérations de gestion.

Sites principalement concernés : l'ensemble des sites

Budget prévisionnel : 30 500 €

Calendrier prévisionnel : 2014-2023



Suivi scientifique sur la Montagne des Trois Croix
G. Doucet - CENB

Un lien fort avec les sites Natura 2000

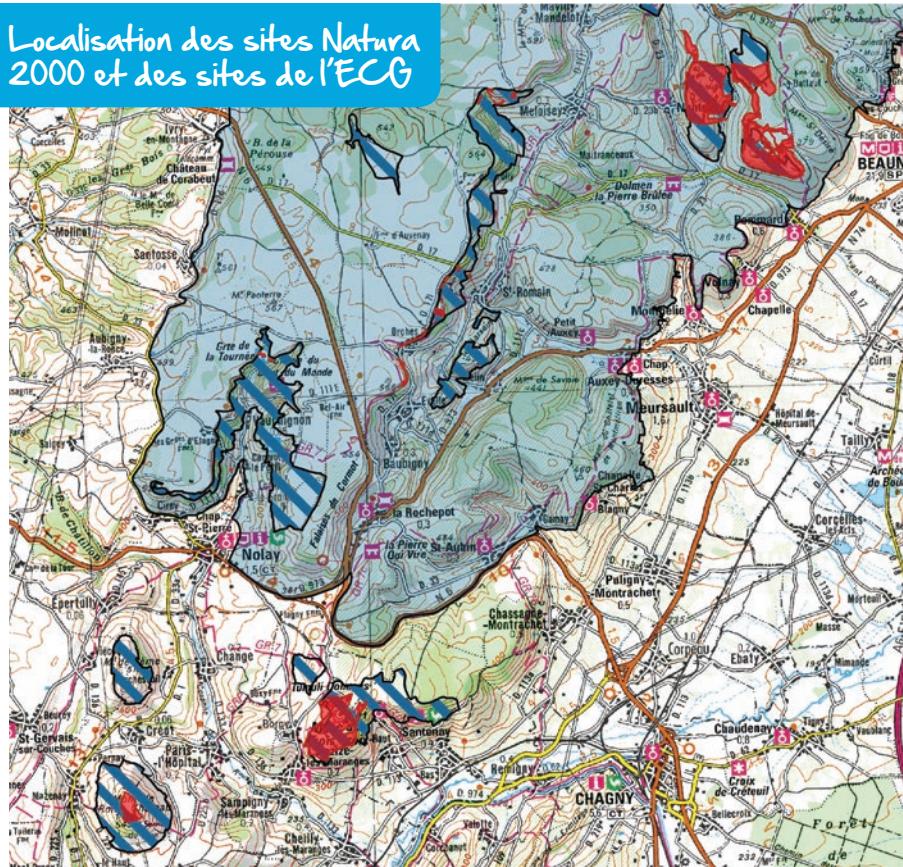


Les 8 sites de l'Entité Cohérente de Gestion « Pelouses de la Côte de Beaune » font partie intégrante des sites Natura 2000 n°FR2600973 « Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière Côte de Beaune » et n°FR2612001 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune ». Ainsi, dans une logique de cohérence, le travail et les objectifs du Conservatoire concordent avec ceux définis dans les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 et la mise en œuvre des actions est concertée.

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

C'est une politique européenne qui vise à préserver la biodiversité sur certains sites d'intérêt écologique, tout en tenant en compte les activités humaines.

Localisation des sites Natura 2000 et des sites de l'ECG



- Site Natura 2000 n° FR2600973
« Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière Côte de Beaune »
- Sites Natura 2000 n° FR2612001
« Arrière Côte de Dijon et de Beaune »
- Sites de l'ECG

0 1 2 km



La mise en place d'un comité de gestion : pour quoi faire ?

Le **comité de gestion** est une instance où le Conservatoire vient **rendre compte de son action** annuellement et où il **propose le plan d'actions pour l'année future** en s'efforçant de **recueillir les avis des acteurs locaux pour tenter de trouver un consensus** quand cela est possible. Dans la logique de mutualisation, il se base sur le Comité de pilotage des sites Natura 2000 qui rassemblent déjà tous les acteurs et partenaires des sites de l'ECG.

Pour en savoir plus...

Sur les sites du Conservatoire

Vous pouvez contacter

le Chargé de missions territorial 21 :

Guillaume DOUCET

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Chemin du Moulin des Etangs - 21600 Fénay

Tel : 03 80 79 25 99

guillaume.doucet@cen-bourgogne.fr

Visitez le site internet du Conservatoire :

www.cen-bourgogne.fr

En couverture :

Montagne de la Chaume / Pâturin de Baden / Lézard vert occidental / Agreste (papillon) : G. Doucet - CENB

Imprimé par ADN Imprimeur sur papier recyclé à 75 exemplaires
Décembre 2014

Sur le site Natura 2000 « Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière Côte de Beaune »

Vous pouvez contacter la structure animatrice du site :

Mairie de Meloisey - 21190 Meloisey

natura2000.meloisey@orange.fr

www.natura2000meloisey.com

Sur le site Natura 2000 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune »

Vous pouvez contacter la structure rédactrice du Documents d'Objectifs :

Communauté de communes Beaune Côte et Sud

14, rue Philippe Trinquet - 21200 Beaune

www.beaunecoteetsud.com

Document réalisé
avec le soutien
financier de :

